

TOURNOIS ILE-DE-FRANCE : PROCEDURE D'HOMOLOGATION – LABELLISATION

Appliquée depuis la saison 2003-2004, la procédure d'homologation des tournois en Ile-de-France subit un lifting à l'occasion de cette saison 2005-2006.

Principal changement : à l'issue d'un tournoi ayant reçu le Label IdF, l'organisateur s'engage à transmettre au webmestre de la Ligue, un article et des photos de l'événement au format électronique, et ce dans les 24H.

D'autre part, et par souci de transparence vis à vis des joueurs, des arbitres et des organisateurs, une liste des tournois homologués et dont le rapport complet a été transmis au délégué Elo de la Ligue IdF, sera disponible sur notre site Internet et mise à jour régulièrement.

Rappels :



- Ce label est accordé par le Directeur Technique de la Ligue. Pour l'obtenir, il suffit d'en faire la demande et de ne pas être en concurrence avec un autre événement dans le même département ; il est accordé un label "parties Longues", un label "parties Rapides" et un label "Jeunes" par club et par saison. L'organisateur bénéficie d'une publicité sur le site Internet de la Ligue et est incorporé au calendrier officiel des Tournois de la Ligue.
- Tout tournoi homologué doit être arbitré par un arbitre fédéral qui devra se charger de la demande du logiciel d'appariements auprès de la FFE.
- Les championnats qualificatifs départementaux (jeunes ou seniors) et qualificatifs pour un championnat de Ligue ou de la FFE sont exemptés de droits d'homologation. Toutefois, ils devront être homologués et tous les participants doivent être licenciés à la FFE.

TOURNOIS A CADENCES LENTES RESERVES AUX LICENCIES DE LA LIGUE IDF SANS PARTIES COMPTANT POUR LE CLASSEMENT FIDE

Concerne les tournois dont les parties se jouent à cadence lente homologuée FFE et/ou Fide mais que l'organisateur ne souhaite pas faire homologuer Fide, et qui n'accueillent que des joueurs licenciés en Ile-de-France (par exemple, un championnat départemental individuel)

L'homologation est alors délivrée non pas par le siège fédéral mais par le responsable des homologations de la Ligue : Nadir BOUNZOU. Le formulaire est à télécharger sur le site Internet de la Ligue et à expédier directement au siège (29 rue des Pyrénées 75020 Paris) avec la mention « Homologation Tournoi » un mois avant le début de la compétition.

A l'issue du tournoi, l'arbitre envoie au délégué ELO de la Ligue, un rapport contenant les documents suivants : Le chèque des droits d'homologation selon le barème en vigueur (soit 5% des droits d'inscription), la fiche de calcul des droits d'homologation les fichiers Papi, ainsi que la « page de garde » (cf. livre de l'arbitre) récapitulant les données du tournoi. Délai impératif à respecter : une semaine après la fin du tournoi.

TOURNOIS A LA CADENCE DE 61 minutes KO ou plus et non homologués Fide RESERVES AUX LICENCIES DE LA LIGUE IDF.

Concerne les tournois dont les parties se jouent à cadence lente homologuée FFE mais non Fide, et qui n'accueillent que des joueurs licenciés en Ile de France (par exemple, un championnat départemental individuel).

Même procédure que ci-dessus.

AUTRES TOURNOIS A CADENCES LENTES

(homologués Fide ou non réservés aux joueurs licenciés en Ile de France ou non). Exemple : 2H KO ou cadence classique ou Fischer : Suivre la procédure fédérale.

TOURNOIS INTERNES HOMOLOGUES FFE

Ils devront obligatoirement respecter la procédure des tournois à cadence lente réservés aux licenciés de la Ligue, sauf qu'ils sont exonérés de droits. A envoyer au délégué Elo Ligue avant le 15 décembre pour la classement de janvier, le 15 avril pour le classement de Mai, et avant le 31 juillet pour le classement de septembre. Attention, à partir de la saison 2004-2005, aucun résultat au format papier ne sera pris en compte.

Remarques :

- Pour être exonéré des droits d'homologation, un tournoi interne ne concerne que des joueurs licenciés dans un même club.
- Les homologations accordées par la Ligue ne concernent que les tournois homologués FFE.. Dans l'éventualité d'un tournoi, même interne, où un Fide participerait, il faut faire une demande d'homologation (Fide) auprès de la FFE. En effet nous ne sommes pas habilités, au niveau de la Ligue, à accorder les homologations Fide.
- Conformément au règlement fédéral, la procédure d'homologation des tournois internes nécessite la présence d'un arbitre chargé de procéder à l'homologation et à la collecte des résultats, puis à leur transmission au délégué Elo.

TOURNOIS A CADENCES RAPIDES

(cadences à moins de 61 minutes KO).

La demande d'homologation se fait auprès du responsable des homologations de la Ligue : Nadir BOUNZOU.

A l'issue du tournoi, l'arbitre envoie au délégué ELO un rapport contenant les documents suivants : Le chèque des droits (5% des droits d'inscription), le fichier Papi, ainsi que la « page de garde » (cf. livre de l'arbitre) récapitulant le tournoi. Délai impératif à respecter : une semaine après la fin du tournoi.

Les adresses utiles :

- Responsable des homologations de la Ligue : Nadir BOUNZOU Ligue Ile-de-France des Echecs, 29 rue des Pyrénées 75020 Paris. chip2002@netcourrier.com
- Délégué ELO : Patrick HUMBERT, 29 rue Lucie 94600 Choisy le Roi. p.humbert@noos.fr
- Webmestre ligue : webmestre@idf-echecs.com
- Directeur Technique : Frédéric BUONO fred.buono@wanadoo.fr